



Assemblée générale

Distr. limitée
21 mars 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Seizième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Allemagne*, **Autriche***, **Belgique**, **Bulgarie***, **Canada***, **Chypre***, **Danemark***, **Espagne**, **Estonie***, **États-Unis d'Amérique**, **Finlande***, **France**, **Grèce***, **Hongrie**, **Irlande***, **Italie***, **Lettonie***, **Lituanie***, **Luxembourg***, **Malte***, **Pays-Bas***, **Pologne**, **Portugal***, **République tchèque***, **Roumanie***, **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, **Slovaquie**, **Slovénie***, **Suède***: projet de résolution

16/... Coopération entre la Tunisie et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme,

Se félicitant du processus de transition politique qui a été engagé en Tunisie et de la volonté du Gouvernement de transition de la Tunisie de mettre pleinement en œuvre les valeurs universelles que sont la dignité humaine, la liberté, la démocratie et les droits de l'homme,

Saluant le fait que, malgré la rapidité avec laquelle cette transition se déroule, la paix et l'ordre règnent dans le pays,

Se félicitant du processus de réforme constitutionnelle et de la volonté de mettre la législation en conformité avec les obligations découlant des traités internationaux, ainsi que de l'intention exprimée par le Gouvernement de transition de renforcer l'indépendance de la justice et l'application de la législation,

Se félicitant aussi de l'amnistie générale et des mesures prises par le Gouvernement de transition pour libérer tous les prisonniers politiques, fermer les centres de détention et favoriser la transparence du système pénitentiaire, notamment en autorisant l'accès aux organisations internationales et non gouvernementales,

Accueillant en outre avec satisfaction l'invitation permanente adressée à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales,

Se félicitant de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,

1. *Salue* le courage du peuple tunisien et appuie fermement les efforts entrepris par le Gouvernement de transition pour favoriser une transition politique rapide et pacifique et la pleine réalisation des droits de l'homme;

2. *Accueille avec satisfaction* la mission d'évaluation réalisée en Tunisie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le rapport établi sur cette mission, ainsi que la décision prise, sur l'invitation du Gouvernement de transition, de créer en Tunisie un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme;

3. *Encourage* le Gouvernement de transition à continuer de collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour mettre en œuvre les recommandations formulées par celui-ci dans le rapport qu'il a établi sur sa mission;

4. *Encourage aussi* le Gouvernement de transition à poursuivre ses efforts visant à garantir que les responsables de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes;

5. *Invite* toutes les entités du système des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les États Membres à apporter leur appui au processus de transition en Tunisie, y compris en favorisant la mobilisation de ressources pour faire face aux problèmes économiques et sociaux que rencontre la Tunisie, en coordination avec les autorités tunisiennes;

6. *Félicite* le peuple tunisien pour la solidarité dont il fait preuve envers les réfugiés et pour l'assistance qu'il leur apporte;

7. *Invite* le Haut-Commissaire à poursuivre sa coopération avec les autorités tunisiennes à ce sujet.
